COMPORTEMENT DU CHASSEUR APRÈS LE COUP DE FEU

- La recherche d'un animal ou le contrôle d'un tir par un conducteur de chien de sang n'est pas un acte de chasse.
- Un équipage de Recherche est constitué par un conducteur agréé et d'un chien ayant été présenté avec succès en épreuve spécifique.
- Un chien forceur est un chien qui est lâché lorsque l'animal blessé a été retrouvé et relevé par le chien de sang. Il ne peut être lâché que pour coiffer l'animal ou permettre de le tenir au ferme.

Pratique de la Recherche :

Tout chasseur, tout directeur de battue ou tout organisateur de chasse au grand gibier peut faire appel, s'il le souhaite, à un conducteur de chien de sang pour rechercher les grands animaux blessés. Le conducteur de chien de sang est autorisé à rechercher les animaux blessés sur l'ensemble du territoire du département. Il peut être muni d'une arme pour achever en cas de besoin l'animal blessé et peut s'adjoindre un ou deux accompagnateurs armés. Ces personnes peuvent être accompagnées par un ou deux chiens forceurs. Les chiens forceurs doivent être impérativement tenus au trait de limier lors de la recherche. Les recherches peuvent se faire tous les jours de la semaine en période de chasse ainsi que le lendemain de la clôture générale de la chasse. En temps de fermeture, ils sont autorisés à rechercher les animaux blessés par accident de la route.

CONDUCTEURS DE CHIENS DE SANG DE L'AVEYRON		
NOM et Prénom	**Adresse**	**Téléphone**
BERTHOMIEU Vincent	Nuces -12330 VALADY	06.71.90.02.71
BRICOUT Jean-Pierre	Camboulan -12260 AMBEYRAC	06.47.26.79.77
CAPELLE Romuald	Le Couvent 12330 NAUVIALE	06.10.19.91.09
COMMARET Philippe	Liaucous -12720 MOSTUEJOULS	06.75.93.35.43
DELCAYRE Roland	12630 GAGES	06.72.98.84.06
GUIRAL Anaïs	Impasse des 4 Vents -12490 MONTJAUX	06.12.13.67.51
GUIRAL Didier	Impasse des 4 Vents -12490 MONTJAUX	06.87.21.25.12
MOULY Pierre	LE VERNET - 12290 PONT-DE-SALARS	06.82.82.11.15
RIEUTORT Éric	Le Mas - 12210 SOULAGES BONNEVAL	06.77.75.02.61
VIGROUX André	Avenue de Rodez - 12170 LEDERGUES	06.82.32.17.78

Tout commence par une partie de chasse...

Fédération des Chasseurs de l'Aveyron

Calendrier collecte trichine

Les dates retenues pour l'analyse sont les suivantes
(Tous les premiers lundis de chaque mois, d'octobre à mars) :

2022	2023
Lundi 3 Octobre	**Lundi 2 Janvier**
Lundi 7 Novembre	**Lundi 6 Février**
Lundi 5 Décembre	**Lundi 6 Mars**

Vous pouvez déposer le prélèvement (langue) à la FDC 12 à Rodez avant 15h le lundi de la collecte, avec OBLIGATOIREMENT la fiche de traçabilité complétée (plusieurs langues par fiche), ou bien téléphoner en fonction du secteur le dimanche soir avant 21h au technicien :

DRUILHE Guillaume	**06.72.74.10.06**
DUHAUTOY David	**06.07.43.70.83**
GAUBERT Maxime	**06.72.74.11.43**
LAVASTROU Martial	**06.45.87.26.84**
MARC Vincent	**07.86.00.66.64**
MARBEZY Dominique	**06.80.42.32.65**

Conserver un échantillon de langue suffisamment important ENVIRON 10 cm de long. Une langue congelée peut être analysée.

Garder le sanglier au frais (chambre froide ou congélateur) jusqu'à ce que les résultats vous soient parvenus. IL NE SERA PAS ANALYSÉ DE LANGUE DE SANGLIER DÉJÀ DISTRIBUÉ.

Seules les langues accompagnées de la fiche traçabilité remplie le jour de l'examen initial (jour du prélèvement) par le chasseur référent seront prises en charge

Cette année encore, les frais de collecte et d'analyse seront à la charge de votre Fédération.

L'analyse de recherche de larves de trichine **est obligatoire** dans les cas suivants : **repas de chasse**, **repas associatif**, **remise directe de la venaison** de sanglier par le chasseur **au commerce de détail local** fournissant directement le consommateur, loto, etc..